



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-052-2021-10

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

IDF-2021-10-20-00003 - Arrêté n° DOS - 2021 / 3820 mettant fin à l'intérim de Monsieur Yohann MOURIER, Directeur général adjoint au Centre hospitalier de Saint-Denis en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier de Saint-Denis.?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-20-00003

Arrêté n° DOS - 2021 / 3820 mettant fin à
l'intérim de Monsieur Yohann MOURIER,
Directeur général adjoint au Centre hospitalier
de Saint-Denis en qualité de Directeur par
intérim du Centre hospitalier de Saint-Denis.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2021 / 3820

Mettant fin à l'intérim de Monsieur Yohann MOURIER, Directeur général adjoint au Centre hospitalier de Saint-Denis en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier de Saint-Denis

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultat des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018- 255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'absence du Directeur de l'établissement pour une durée indéterminée ;

Vu l'accord de Monsieur Yohann MOURIER pour assurer l'intérim de direction du Centre hospitalier de Saint-Denis à compter du 12 avril 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Yohann MOURIER Directeur général adjoint au Centre hospitalier de Saint-Denis, a été nommé en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier de Saint-Denis à compter du 12 avril 2021 ;

ARTICLE 2 : Au 1^{er} juin 2021, date du retour du Directeur de l'établissement, il est mis fin à l'intérim de Monsieur Yohann MOURIER ;

ARTICLE 3 : La Directrice générale de l'Agence régionale de Santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 20 Octobre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

signé

Amélie VERDIER